

LE CARNET D'ANNONCES D'ACHATS ET DE VENTES D'ACTIONS CELL CONSTRAINT & CANCER SA

Fonctionnement du Carnet d'annonce d'actions

- Le Carnet d'annonces est consultable de la même manière pour tout le monde, directement à partir du site internet de CELL CONSTRAINT & CANCER SA, à la page www.cellconstraintcancer.com/pour-devenir-actionnaire
- Ainsi, les actionnaires de CELL CONSTRAINT & CANCER SA peuvent librement passer des annonces.
- De nouvelles personnes désireuses d'acheter des actions CELL CONSTRAINT & CANCER SA peuvent également passer des annonces après avoir adhéré à l'[association Love Money pour les PME](#).
- Le Carnet d'annonces fonctionne sans règle de cotation strictement établie. Le prix est établi directement par la confrontation de l'offre et la demande.

Informations archivées et actualisées, nécessaires à apprécier la valeur de CELL CONSTRAINT & CANCER (et donc le prix d'une action) afin de **passer une annonce de manière avisée** :

- lettres communiqués trimestriels et aux actionnaires
- **documents d'information** réalisés lors des augmentations de capital
- bilans et comptes de résultat, rapports de gestion, rapports du commissaire aux comptes

Annonces d'achats et ventes d'actions

Retour aux sociétés | Annonces de gré à gré | Banque d'informations | Connexion actionnaire | Aide

Annonces de gré à gré en cours (affichage)

Cell Constraint & Cancer SA. Nouvelle technologie dans le domaine de la biomécanique cellulaire et tissulaire afin de rendre normales des cellules cancéreuses. Les actions Cell Constraint & Cancer SA, (achetées de gré à gré ou souscrites à l'occasion d'une augmentation de capital) sont éligibles au PEA-PME

| Acheteurs (demande) | | | Vendeurs (offre) | | |
|---------------------|--------|-----------------|------------------|--------|--------------|
| Quantité | Prix € | Date limite | Quantité | Prix € | Date limite |
| 25 | 40.00 | 31 juillet 2015 | 21 | 50.00 | 30 juin 2015 |
| | | | 19 | 60.00 | 30 juin 2015 |
| | | | 64 | 65.00 | 30 mai 2015 |
| | | | 20 | 70.00 | 31 mai 2015 |
| | | | 150 | 105.00 | 30 mai 2015 |

Dernier échange réalisé : 1 Actions au prix unitaire de 70.00 €.

- [Historique des échanges](#)
- [Accès à la banque d'informations](#)

Le CIIB rappelle que l'investissement en actions de PME (cotées ou non) n'est pas sans risque. L'investissement (liquidité) malgré la mise en place d'un carnet d'annonces d'achats et de ventes d'actions.

Formulaire de passage d'annonces

Je veux acheter
 Je veux vendre

Titre: Actions

Quantité: Quantité

Au prix unitaire: Prix unitaire €

Annonce valable jusqu'au: 31-07-2015

Je suis déjà actionnaire
 Je ne suis pas encore actionnaire par le CIIB

Nom: Nom

Prénom: Prénom

Adresse: Adresse

Code postal: Code postal

Ville: Ville

Téléphone: Téléphone

Adresse e-mail: Adresse e-mail

PASSER UNE ANNONCE :

- Saisissez votre annonce ("j'achète" ou "je vends", fixez la quantité, le prix unitaire, la date de validité)

REPRENDRE A UNE ANNONCE :

- Si une annonce vous intéresse, vous devez en passer une en sens inverse en guise de réponse. Vous pouvez répondre pour une quantité inférieure ou supérieure.

CONTROLE

Le CIIB vérifie, sur le registre des actionnaires, que les vendeurs détiennent bien les titres qu'ils mettent en vente, et s'assure que les acheteurs sont réels.

- les achats sont classés du prix le plus élevé au moins élevé
- les ventes sont classées du prix le moins élevé au plus élevé

- [Historique des échanges réalisés](#)

Cessions de gré à gré

Lorsqu'une offre coïncide avec une demande, le CIIB adresse automatiquement :

- **au vendeur**, un Ordre De Mouvement (ODM) indiquant le nom du nouveau propriétaire des actions cédées, à retourner signé au CIIB.
 - **à l'acheteur**, une demande d'établir un chèque du montant de la cession, directement au nom du vendeur, à adresser au CIIB. Après enregistrement de l'ODM sur le registre de mouvements de titres, le CIIB remettra le chèque au vendeur.
- Le transfert de propriété est réalisé après enregistrement de l'ODM et encaissement du chèque par le vendeur.
- Le CIIB s'assure ainsi de la bonne fin des règlements livraisons des actions cédées de gré à gré entre particuliers.
- **Ces opérations sont sans frais pour les actionnaires** ; Ceux-ci étant à la charge de la société, inclus dans le forfait annuel d'accompagnement en application du contrat conclu avec le CIIB.

Consultation de votre compte-titres nominatif

Une fois connecté(e) **Connexion actionnaire**, apparaît l'onglet **Profil actionnaire** vous permettant de consulter :

- votre nombre de titres inscrits sur le registre des actionnaires
 - votre historique : souscriptions, achats et ventes, opérations sur titres, ...
 - Certaines informations économiques et financières sont réservées aux actionnaires
- vous pouvez annuler vos annonces en cours.

Informations sur la mise à disposition de vos actions

- Vos actions sont en "*nominatif pur*", conservées sans frais sur le registre des actionnaires de CELL CONSTRAINT & CANCER SA.
- Le CIIB SA (10, rue de Montyon 75009 Paris - Tél. 01 42 46 11 73, site www.ciib.fr) est mandaté par CELL CONSTRAINT & CANCER SA pour assurer la gestion de son registre des actionnaires. Le CIIB SA est expert en introduction en bourse, agréé *Listing Sponsor* par Nyse-Euronext ; Il dispose de l'expérience et des logiciels spécifiques (www.ciib.fr/documents/CIIB-Marche-Actions-gre_a_gre.pdf) lui permettant de gérer le back-office-titres nominatifs depuis un Carnet d'annonces jusqu'aux sociétés cotées en bourse sur le Marché Libre.
- Vos actions restent à votre disposition à tout moment (aucun frais de droit de garde pour le nominatif pur).
- Vous pouvez faire virer vos actions sur votre compte bancaire (mise en "nominatif administré"). Il suffit de le demander, c'est sans frais, mais prévoir des droits de garde par votre établissement teneur de compte.
- Dans l'attente d'une cotation au Marché Libre, des transactions peuvent librement s'effectuer de gré à gré, directement entre acheteur et vendeur de "nominatif pur" à "nominatif pur", grâce au Carnet d'annonces.

Fiscalité des actions CELL CONSTRAINT & CANCER

- les particuliers bénéficiant d'avantages fiscaux (ISF ou IR) lors de la souscription à une augmentation de capital de CELL CONSTRAINT & CANCER SA sont tenus de conserver ces actions 5 ans ; Rien ne leur interdit cependant de les vendre avant à condition de rembourser l'avantage fiscal.
- Les actions achetées entre actionnaires ne bénéficient pas d'avantage fiscal.
- Les actions achetées, ou souscrites sans avantage fiscal, qui sont inscrites dans un PEA (ou dans un **PEA-PME**) bénéficient d'exonération d'impôt sur les plus-values de cession pendant la période de conservation de 5 ans.

Inscrire les actions CELL CONSTRAINT & CANCER dans un PEA

- **Les actions achetées** de gré à gré peuvent figurer dans un PEA **ou dans un PEA-PME**.
- Passez normalement votre annonce d'achat à partir du "**Formulaire de passage d'annonces**" (www.cellconstraintcancer.com/pour-devenir-actionnaire) et informez-en la banque gestionnaire de votre PEA.
 - Le règlement d'un achat d'actions s'effectue par virement, depuis le PEA de l'acheteur, directement sur le compte du vendeur.
- **Les actions souscrites** par exercice de bons peuvent figurer dans un PEA **ou dans un PEA-PME**.
- Remplissez normalement le "**Bulletin de souscription par exercice de bons**" (à la dernière page du **Document d'appel à souscriptions**) et informez-en la banque gestionnaire de votre PEA.
 - Le règlement d'une souscription s'effectue par virement, depuis le PEA du souscripteur, directement sur le compte bancaire de CELL CONSTRAINT & CANCER SA.
- **Le PEA-PME permet de bénéficier d'exonération d'impôt sur les plus-values de cession** mais pas de réduction ISF ou IR.
- L'achat et la vente d'actions de sociétés utilisant un Carnet d'annonces y est totalement libre, en nombre illimité d'opérations **exonérées d'impôt sur les plus-values de cession**.
 - Aucune durée minimum de détention n'est requise pour l'achat d'actions à partir d'un PEA ou d'un PEA-PME, mais le montant des cessions doit y rester pendant la période de conservation de 5 ans.

Comment expliquer d'importants écarts entre le prix d'exercice du bon et le prix de l'action ?

Effectivement, en mai 2015, l'action Cell s'échange à 50 € alors que le prix d'exercice du « bon à échéance 31 décembre 2015 » est de 100€.

Il est tout d'abord à rappeler que lorsqu'une société cotée réalise une émission de bons, le prix d'exercice du bon est généralement inférieur au cours de l'action. L'objectif étant de susciter l'intérêt d'exercer les bons afin de faciliter la réalisation de l'opération.

Par ailleurs, les assujettis à l'ISF qui ont souscrit en 2009 à l'augmentation de capital au prix de 25 € par action, ont

comme **prix de revient 6,25 € par action**. Ceci en raison de la réduction ISF de 75% (rabaissé à 50% après 2012).

Bien que l'estimation de la valeur de l'action CC&C soit de 100 €, **avant publication de l'article scientifique**, certains particuliers qui ont bénéficié de cet avantage trouvent qu'il est déjà extrêmement satisfaisant pour eux de vendre à 50 €, **multipliant ainsi leur mise par 8**.

A l'avenant, 50 € est un prix d'achat très attractif. Notamment pour ceux qui ne bénéficient pas de réduction d'impôt.

Les assujettis à l'ISF, quant à eux, trouveront un intérêt identique en achetant des actions à 50€ ou en exerçant des bons à 100€.

Ainsi, le prix de l'action peut parfois trouver son équilibre à un prix nettement plus bas que le prix d'exercice du bon.

CIIB organise une formation mensuelle : « [Jouer, sur 6 mois ou un an, la réussite d'un événement majeur d'une PME non cotée avec des bons de souscription](#) »

LE CARNET D'ANNONCES D'ACHATS ET DE VENTES DE BONS CELL CONSTRAINT & CANCER SA

- Le Carnet d'annonces de bons fonctionne comme le Carnet d'annonces d'actions

➤ Caractéristiques des Bons CELL CONSTRAINT & CANCER

Parité : l'exercice d'un bon permet d'obtenir **une action nouvelle**

Prix de souscription d'une action nouvelle à l'aide d'un bon : **100 €**

Durée de vie du bon : jusqu'au **31 décembre 2015**

- Il sera intéressant de surveiller l'apparition d'annonces sur les Carnets de bons CELL CONSTRAINT & CANCER SA, et d'intervenir à la vente ou à l'achat en fonction des réussites ou des échecs des activités de recherche et développement de la société.
- La valeur de la société, donc celle de l'action et celle du bon évoluera lors de la publication de l'article sur la preuve de concept et en fonction de la démonstration de la Preuve d'Efficacité.**

Annonces d'achats et de vente de Bons de Souscription d'Actions CELL CONSTRAINT & CANCER

Retour aux sociétés | Annonces de gré à gré | Banque d'informations | Connexion actionnaire | Aide ?

Annonces de gré à gré en cours (affichage) | Formulaire de passage d'annonces

Cell Constraint & Cancer SA. Nouvelle technologie dans le domaine de la biomécanique cellulaire et tissulaire afin de rendre normales des cellules cancéreuses. Les actions Cell Constraint & Cancer SA, (achetées de gré à gré ou souscrites à l'occasion d'une augmentation de capital) sont éligibles au PEA-PME

Bons CELL CONSTRAINT & CANCER

- Parité : l'exercice d'un bon Cell Constraint & Cancer permet de souscrire à une action nouvelle
- Prix d'exercice : 100€
- Durée de vie du bon : jusqu'au 31 décembre 2015

Je veux acheter
Je veux vendre

Titre : Actions

Quantité : [input]

Au prix unitaire : Prix unitaire €

Annonce valable jusqu'au : 31-07-2015

Je suis déjà actionnaire d'une société suivie p
Je ne suis pas encore actionnaire d'une société
par le CIIB

Nom : [input]
Prénom : [input]
Adresse : [input]
Code postal : [input]

| Acheteurs (demande) | | | Vendeurs (offre) | | |
|---------------------|--------|-----------------|------------------|--------|-----------------|
| Quantité | Prix € | Date limite | Quantité | Prix € | Date limite |
| 100 | 0.75 | 31 juillet 2015 | 1400 | 1.00 | 31 août 2015 |
| 50 | 0.50 | 31 juillet 2015 | 250 | 1.10 | 31 juillet 2015 |

Actions | **Bons** | Mode d'emploi

• Cliquer sur bon

Informations sur la mise à disposition de vos bons

- Vos bons sont conservés, sans frais, sur les registres des détenteurs de bons, tenus par le CIIB.
- Comme pour les actions, les bons sont au nominatif pur et restent à l'entière disposition de leurs détenteurs.
- Des transactions de bons peuvent librement s'effectuer de gré à gré, directement entre acheteurs et vendeurs, grâce aux deux Carnets d'annonces de bons CELL CONSTRAINT & CANCER.

Fiscalité des bons CELL CONSTRAINT & CANCER

- Les bons ne bénéficient ni d'exonération d'impôt sur les plus-values de cession ni de réduction ISF ou IR
- Seuls les bons attachés aux actions achetées de gré à gré, ou les bons attachés aux actions souscrites, peuvent figurer dans un PEA ou dans un PEA-PME.